

## Plan européen

(Incluant : chasse familiale, tardive, groupe simple et double, en chalet)

### Lieu d'enregistrement

Accueil Mont St-Pierre  
116, rue Prudent-Cloutier  
Mont-St-Pierre (QC) G0E 1V0  
418 797-5214 option 1  
Heure d'ouverture du poste d'accueil: 8 h à 16 h

### Consignes importantes

Heure de rendez-vous pour l'enregistrement du groupe : Voir le tableau à la page 2

**\*\*NOUVEAU\*\* aucune possibilité d'arriver la veille du séjour.**

L'enregistrement se fait un groupe à la fois dans l'accueil et à l'heure prévue pour chaque groupe.

Assurez-vous que tous les membres du groupe ont écouté les vidéos de renseignements, ceux-ci remplacent la rencontre d'information terrain. (Vous recevrez le lien par courriel quelques semaines avant votre séjour).

**Obligation de passer voir le gardien du lac Ste-Anne ou à l'accueil Mont-St-Pierre à la fin de votre séjour afin de remettre votre rapport de chasse.**

### Déroulement du séjour

Entrée à l'hébergement	En après-midi, la journée de votre arrivée suite à votre enregistrement.
Début de la chasse	Dès votre arrivée au secteur, après l'enregistrement.
Fin de la chasse	À 10 h, la journée de votre départ.
Sortie de l'hébergement	À 10 h, la journée de votre départ.

### Localisation des équipements gratuits

**Chambres froides** : Lac Mont-Louis, Lac Madeleine et Rivière Madeleine, disponible de début septembre à la mi-octobre (Entreposage en quartiers (4), avec ou sans peau, les pattes coupées).

**Traineaux et treuils** : en quantité limitée au lac Adam, lac Branche Nord, Madeleine, Mont-Louis et St-Anne.

**Potence, palan à chaîne et jambier** : disponibles à proximité de l'hébergement.

**Pour obtenir les services d'un conducteur de chien de sang** : Communiquez avec un gardien de secteur.

**Embarcations Sépaq** : les embarcations seront retirées des plans d'eau. Vous pourrez les utiliser, à condition de les remettre comme elles étaient lorsque vous les avez prises.

### Enregistrement du gibier

Stations d'enregistrement avec les gardiens de secteur (Accueil Mont St-Pierre, lac Mont-Louis, lac Madeleine et lac Ste-Anne).

### Est-ce que d'autres activités de chasse ou de pêche sont permises durant mon séjour ?

**À compter du 18 octobre 2024** : Il est possible de chasser le coyote pendant votre séjour de chasse à l'orignal, plusieurs conditions s'appliquent.

### Y a-t-il des aires de service (carburant, nourriture) près de la réserve ?

- **St-Anne-de-Monts** : Essence, diesel, épicerie, hôpital, SAQ, hôtels, restaurants et dépanneurs.
- **Mont-Louis** : Essence, diesel, épicerie et CLSC.
- **Mont-St-Pierre** : Épiceries, cantine.
- **Murdochville** : Essence, diesel, épicerie et CLSC.

**Rendez-vous à l'accueil Mont-St-Pierre**

SECTEUR DE CHASSE	RENDEZ-VOUS	SECTEUR DE CHASSE	RENDEZ-VOUS	SECTEUR DE CHASSE	RENDEZ-VOUS
Secteurs <b>3AB et 14</b>	10h15	Secteur <b>7</b>	11h15	Secteur <b>4</b>	12h15
Secteurs <b>11 et 16</b>	10h30	Secteur <b>17</b>	11h30	Secteur <b>5</b>	12h30
Secteur <b>6</b>	10h45	Secteur <b>8</b>	11h45	Secteur <b>20</b>	12h45
Secteur <b>18</b>	11h00	Secteurs <b>12AB et 13</b>	12h00	Secteur <b>2</b>	13h00

**Permis d'original femelle adulte\***

Selon le plan de chasse, tous les groupes se verront remettre un permis d'original femelle adulte. Notez qu'aucun permis supplémentaire sera attribué au tirage au sort universel de la réserve faunique Chic-Chocs en juin 2024.

Consulter le plan de chasse, disponible sur notre site internet à l'adresse suivante :

<https://www.sepaq.com/rf/chc/information.dot>

**Y a-t-il d'autres utilisateurs dans mon secteur ?**

Différents travailleurs, trappeurs, travailleurs forestiers, membres des premières nations ou autres individus peuvent être présents dans certains secteurs de la réserve faunique. Les entreprises forestières se livrent à leurs activités sylvicoles. Il est possible que ceux-ci circulent sur les secteurs de chasse ou que du transport ait lieu avec des camions lourds.

Circulation possible en direction du Parc National de la Gaspésie sur les routes #2, #14, #16, #142 et #161.

Certains secteurs de chasse sont bordés ou traversés par le Sentier International des Appalaches, où des randonneurs peuvent circuler à tout moment durant la période de chasse. La chasse est interdite dans l'assiette du Sentier, ainsi que dans une zone de sécurité de 30 mètres de chaque côté du Sentier. Les secteurs visés sont notamment les suivants : 15A et 20. Si l'un de ces secteurs vous est attribué, des informations supplémentaires vous seront transmises par la réserve faunique. Sachez que la vigilance et la prudence des chasseurs sont de mise en tout temps, que ce soit lorsque le Sentier est dans la mire des projectiles ou lorsque les chasseurs sont positionnés à proximité du Sentier ou de sa zone de sécurité de 30 mètres. Advenant toute interrogation de votre part, n'hésitez pas à vous informer au poste d'accueil ou de contacter les préposés de la réserve par téléphone. Si des randonneurs sont aperçus à l'extérieur du Sentier, veuillez en informer les préposés de la réserve.

**Utilisation du VTT - Visite de secteur de chasse**

En période estivale, lors de la prospection de votre secteur, vous ne pouvez utiliser un VTT sans l'autorisation au préalable à l'accueil et une mention doit être inscrit au droit d'accès de visite.